



Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CSA formation spécialisée du 1^{er} décembre 2023.

Monsieur le Président,

nous arrivons au terme de cette année 2023 avec un constat peu flatteur pour la DGFIP relatif au dialogue social.

La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Cela pourrait se résumer en une phrase toujours « travailler » plus, avec moins d'effectifs et un manque de reconnaissance salariale.

En effet, l'IMT n'a pas été revalorisée depuis 2008, le point ACF depuis 2009 et la prime de rendement depuis 2017.

La DG est prompte au saupoudrage de primes ici ou là, mais peu disposée à valoriser l'ensemble des agents. Les discussions sur le régime indemnitaire pérenne entamées avec nos représentants syndicaux nationaux en sont la preuve.

Ce type de prime ponctuelle a toujours par le passé (prime PAS, prime COVID...) contribué à dégrader les collectifs, à entretenir des rancoeurs et fabriqué de la démotivation là où il aurait fallu à l'inverse renforcer la cohésion et reconnaître l'engagement collectif.

Rappelons au passage la perte de pouvoir d'achat subie par nos collègues. Depuis 2014, l'inflation s'est élevée à 18,5 %.

Raison pour laquelle notre syndicat est attaché à l'augmentation du point d'indice profitant à l'ensemble des agents.

Que dire également de l'imbroglio des consignes « mal comprises » de certaines directions locales sur la notation ? Certains agents ont vu leur notation baisser alors que leur manière de servir demeure inchangée.

Par ailleurs en 2024, la notation ne sera pas sans influence quant à l'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) dans la mise en place du RIFSEEP pour certaines catégories de personnel, même si le Directeur affirme que ce dernier ne s'appliquera pas aux cadres C et B.

Que dire des déclarations du 19 novembre 2023 du ministre délégué aux comptes publics, lequel a souhaité réduire d'un quart les surfaces occupées par l'administration tout en précisant qu'il n'y aurait pas « d'immunités" ?

L'immunité à la Dgfip est un mot inconnu depuis sa création en 2008. Après le plan social des suppressions d'emplois, voici le temps venu de la réduction des surfaces. Moins de surface, c'est le risque d'une mise en place du télétravail imposé, subi avec des espaces de coworking, ce contre quoi notre organisation syndicale s'est toujours élevée.

Le télétravail doit demeurer un libre choix pour nos collègues.

De plus, l'administration aura l'opportunité de transférer le coût des fluides sur l'agent en télétravail. **La sobriété énergétique, c'est toujours mieux lorsque ce sont les autres qui la financent.**

En supprimant le CHSCT, le législateur a restreint de facto le champ d'action des représentants syndicaux, une réunion au moins par an contre trois auparavant, moins d'autorisation d'absence pour ces derniers.

La tentation serait grande de voir des ordres du jour à rallonge et de formaliser des réunions sur une demi-journée pour « gagner du temps ».

Les conditions de travail méritent toute notre attention et nos collègues plus de considération.

Le règlement intérieur est enfin arrivé et force est de constater que « la montagne a accouché d'une souris ».

Vous nous proposez ce jour un recueil d'observations concernant un règlement intérieur commun au CSA et à sa formation spécialisée alors que dans une semaine, les représentants seront amenés à voter sur celui du CSA présenté à l'identique.

Nous ne sommes pas dupes, comment la DG pourrait-elle examiner et accepter des amendements en si peu de temps ?

Aussi, FODGFIP64 reprendra les propositions d'amendements de l'intersyndicale nationale.